

*Initiatives ministérielles*

J'ai ici un article paru dans *The Ottawa Citizen* dans lequel figurent des chiffres fournis par Statistique Canada. J'en cite un extrait:

Les données de Statistique Canada montrent que relativement peu de demandes de prestations d'assurance-chômage sont différées ou refusées.

Les statistiques révèlent qu'en septembre 1992, 16 710 personnes avaient quitté leur emploi, que 2 740 personnes avaient été congédiées pour mauvaise conduite, et que 132 800 demandes avaient été différées ou refusées.

Toujours selon cet article, voici ce qu'ajoute Statistique Canada:

Les principales raisons pour lesquelles on refuse d'accorder des prestations d'assurance-chômage sont l'incapacité du demandeur de prouver qu'il est au chômage, son incapacité de travailler ou sa non-disponibilité pour travailler, et les dossiers incomplets.

Cela ne nous dit pas que des milliers de personnes quittent leur emploi parce qu'elles en ont envie. Tout ce que cela nous dit, c'est que les personnes qui quittent leur emploi se voient, dans la plupart des cas, refuser l'assurance-chômage et qu'il n'y a pas vraiment de problème en ce qui concerne les personnes qui quittent leur emploi.

Où veut donc en venir le gouvernement? On doit se le demander. Il cherche à donner l'impression que si nous pouvons convaincre ces personnes de ne plus quitter leur emploi, la caisse d'assurance-chômage ne sera plus déficitaire. Il conseille aux travailleurs de ne pas quitter leur emploi simplement pour se la couler douce et compter sur les autres pour les aider.

Étant donné la situation actuelle et l'échec économique de ce gouvernement, ceux qui ont un emploi s'estiment très chanceux et ne veulent vraiment pas quitter leur emploi. Ils veulent travailler.

Je peux vous apporter des milliers de noms de personnes qui veulent travailler, mais qui ne peuvent trouver d'emploi. Ne me dites pas que ces gens quittent leur emploi comme cela, sans bonnes raisons, car ce n'est pas vrai. Cela ne se produit pas. Le gouvernement n'a d'ailleurs aucun chiffre pour prouver ce qu'il avance. Il n'en existe pas.

Examinons la situation actuelle au Canada et les modifications proposées à l'assurance-chômage. Je voudrais me reporter à un autre article extrait cette fois du *Hamilton Spectator*. Voici ce que l'on peut lire:

Réduire les prestations d'assurance-chômage est idiot et stupide. On nous dit qu'en réduisant les prestations hebdomadaires d'assurance-chômage on va économiser des milliards. Bien sûr, les économies serviront à réduire le déficit. C'est ce même déficit qui est passé de 27 à 34 milliards, l'an dernier, sous ce même gouvernement. Comment peut-on se tromper de 7 milliards et garder son emploi, pour ne rien dire de son amour propre?

Ce n'est pas moi qui dis cela, c'est le *Hamilton Spectator*, et c'est la perception qu'a la population du Canada en ce moment.

Le gouvernement essaie de rejeter sur d'autres la responsabilité de ses échecs économiques, il essaie de créer le mythe que ce sont les chômeurs qui causent le problème et que c'est de leur faute s'ils ne travaillent pas. Il prétend que les chômeurs ne sont pas victimes de la politique économique, qu'ils veulent être en chômage, qu'ils aiment bien souffrir.

Je ne comprends pas comment le gouvernement peut présenter une mesure de ce genre en gardant son sérieux. Il espère que les Canadiens vont croire que ce qu'il fait est pour le bien de tous.

Le gouvernement n'avait pas prévu qu'il y aurait autant de protestations de la part des Canadiens d'un océan à l'autre. Il a vu le début du mouvement à Montréal. Il en a vu le début organisé par les clients du Mouvement Action chômage que j'ai invités ici hier. Nous avons pu personnifier le problème. Ceux qui sont directement touchés, ce sont les femmes victimes de harcèlement sexuel au travail ou les conjoints qui veulent suivre leur famille, parce que le principal salarié doit déménager en raison de son emploi.

Nous avons vu des personnes réelles qui sont venues ici nous dire: «Je dois rester à la maison pour m'occuper des enfants, mais on vient de m'en empêcher.» Nous avons vu des employés de maison qui n'ont même pas le droit d'utiliser le téléphone, de quitter la maison sans être accompagnés de leur employeur ou d'écrire des lettres sans les faire approuver. Pourtant, on est censé protéger les droits de ces personnes, si jamais elles réussissent à faire la demande de prestations d'assurance-chômage.

Un des grands problèmes de la mesure législative est la question du harcèlement sexuel. Je n'aime pas vraiment cela, mais je pense que c'est mon devoir d'en parler. Nous devons imaginer ce que la victime de harcèlement sexuel doit endurer. Selon la nouvelle formule améliorée du projet de loi C-113, le gouvernement essaie de dire: «Nous avons rallongé la liste des raisons pour lesquelles les employés peuvent quitter.» Il y a certainement des motifs valables pour quitter un emploi, mais dans le cas du harcèlement sexuel, par exemple, c'est au demandeur de prouver ce qu'il avance. Il doit se présenter devant un agent dont le salaire est gelé pour trois ans, qui est sous le coup d'une loi de retour au travail et qui travaille dans des conditions qui laissent à désirer, parfois pendant des heures supplémentaires non rémunérées, moyennant des crédits de congé à la place. Ces agents écoutent des